ROUBAIX

Coopérative « La Paix »

73, 75, 76, 78, boulevard de Belfort, Roubaix

La plus importante coopérative de la région du Nord.

BOULANGERIE, CHARBONS, EPICERIES, COUTELLERIE, QUINCAILLERIE, etc.

Marchandises de première qualité
Panification soignée

La seule coopérative de Roubaix qui distribue gratuitement des secours à ses coopérateurs malades, blessés, en chômage ou en grève.

CINQ MILLE PAINS distribués gratuitement *en une seule année.*

Importants bénéfices partagés tous les six mois.

LIRE PLUS HAUT !

Les Fêtes de Roubaix.

—o—

L'amour de la France

Un journalier, Léopold Hulstaert, âgé de 62 ans, sans domicile fixe, a été arrêté lundi matin, vers une heure, rue d'Isly, pour infraction à un arrêté d'expulsion pris contre lui le 17 janvier 1900, par M. le Ministre de l'Intérieur.

—o—

Un cambriolage audacieux

Dimanche soir, à neuf heures et demie, en rentrant à son domicile, rue Nicolas-Poussin, M. Adolphe Deboosere, entrepreneur, s'est aperçu qu'en son absence, depuis trois heures de l'après-midi, des malfaiteurs s'étaient introduits dans son domicile. Ils ont escaladé le mur de la cour, fracturé la porte de la cuisine. Dans une chambre à coucher, au premier étage, ils ont dérobé une montre en or, des boucles d'oreilles, chaînes et bracelets en or, ainsi que divers autres objets, le tout d'une valeur de trois cent cinquante francs environ.

—o—

Nos Sociétés à Paris

Nous avons reçu dimanche soir, d'une société roubaisienne, la dépêche suivante :

Union Travailleurs. — 1er prix de lecture à vue ; 1er prix exécution ascendant ; 1er prix d'honneur ; 1er prix de direction au chef, le tout avec félicitations.

Président, FLORIN.

Le montant du prix d'honneur serait, nous dit-on, abandonné à l'œuvre du nouvel hôpital.

—o—

Une tentative d'incendie criminel

Lundi matin, vers quatre heures, M. Carrette Louis, cultivateur à la ferme du Bourguemez, avenue des Villas, s'est aperçu qu'un commencement d'incendie venait de se déclarer contre la grande porte de sa grange ; le bas de celle-ci était en feu ainsi que plusieurs bottes de paille. Le feu a été éteint par le fermier aidé de ses domestiques.

Les pertes n'atteignent qu'une trentaine de francs ; on croit qu'il y a malveillance.

—o—

Informations et Communications diverses

CE QUE L'ON TROUVE. — M. Durand, rue Inkerman, 134, a trouvé dimanche, au boulevard de Paris, un bracelet en doublé.

ARRÊTÉ POUR VOL. — Un colporteur, Jules Provost, 34 ans, sans domicile fixe, un des auteurs du vol commis dimanche dernier, rue Ternaux, a été arrêté par le service de la sûreté.

Il a été conduit à la maison d'arrêt de Lille.

BLESSÉ PAR UNE FUSÉE. — M. Victor Jeanssen, 40 ans, employé de commerce, demeurant rue de Tunis, 73, a reçu une fusée en dessous de l'œil droit, dimanche soir ; il a été soigné à la pharmacie Coille.

ÉTAT CIVIL

De ROUBAIX du 1er juin 1903

Naissances. — Eugène Monfrans, rue Blanchemaille. — Albert Honorez, boulevard de Belfort, 139. — Raymonde Vandewalle, rue de Tournai, maison Devogel, 19. — Léon Gozet, boulevard de Cambrai. — Aline Sergeant, rue du Hutin, 15. — Yvonne Décornez, angle de la place Nadaud et du boulevard de Strasbourg.

Décès. — Rosalie Secret, 52 ans, sans profession, rue de Barbieux. — Barbe Biesemans, 89 ans, sans profession, rue de Soubise, cour St-Pierre, 1. — Pierre Jamois, 14 jours, rue Nabuchodonosor. — Pierre Crewaels, 66 ans, sans profession, rue du Tilleul, 327, cour Delobel, 3. — Anne Vandystadt, 10 mois, rue de Maubeuge, 10. — Jean Secret, 20 ans, ajusteur, rue Blanchemaille. — Alfred Bourgois, 33 ans, tisserand, rue de Blanchemaille. — Hermand Montay, 35 ans, marchand de fruits, rue Blanchemaille.

TOURCOING

Incendie dans un triage de blousses

Hier après-midi, vers 3 h. 25, un incendie d'une violence inouïe a éclaté dans le triage de blousses de M. Abady, rue du Conditionnement, 51.

Le feu, qui avait pris dans un grenier servant de magasin, fut aperçu par le fils de M. Lehembre, marchand de tissus, qui habite la maison voisine. Les hommes de garde du Conditionnement, prévenus, avertirent téléphoniquement les pompiers.

Trois minutes après, ceux-ci étaient sur les lieux. Ils attaquèrent activement l'incendie ; les pompes furent mises en batterie, et bientôt quatre lances crachaient l'eau sur le brasier, d'où se dégageaient d'immenses flammes, atteignant jusqu'à quinze mètres de hauteur.

Les pompiers parvinrent à couper le feu au deuxième étage, et cependant à leur arrivée, toute la toiture était enflammée.

Le bâtiment incendié s'étend sur une longueur de 20 mètres et une largeur de 8 mètres. Le grenier, qui contenait des balles de laines, est complètement détruit.

A 6 h. 1/2, les pompiers regagnaient leur caserne ; une équipe a été laissée en permanence sur les lieux, par mesure de prudence.

Les dégâts s'élèvent à 20,000 francs environ pour la maison Abady. De plus, l'eau a occasionné pour 3,000 francs de dégâts dans la maison de M. Lehembre.

Il y a assurance.

Arrestation d'un expulsé

La police de sûreté a mis en état d'arrestation le nommé Desloovère Jules, 30 ans, maçon, originaire de Chruyshantem (Belgique), pour infraction à un arrêté d'expulsion et filouterie d'auberge au préjudice de M. Dooms, cabaretier, rue Saint-Roch.

Informations et Communications diverses

LA FRAUDE. — Dans la matinée d'hier, les douaniers de la Marlière ont arrêté un nommé Antoine Dubuisson, 49 ans, journalier, natif d'Armentières, qui était porteur d'une certaine quantité de marchandises de contrebande.

ARRIVAGES AUX HALLES. — Hier, lundi, il est arrivé aux Halles : pommes de terre, 3000 k. ; pois, 250 k. ; artichauts, 200 ; asperges, 250 bottes ; cerises, 20 k. ; marée, 150 k.

TOUS NOS VENDEURS Délivrent nos Primes. Remettre Bons & Argent

ÉTAT CIVIL

de TOURCOING, du 31 mai 1903

Naissances. — Dubois Georges, boulevard Gambetta, 369 bis. — Coupleux Jeanne, rue de la Malpense. — Carlier Bertha, rue du Chêne-Houpline, 178.

Décès. — Desrumaux Palmyre, 1 an, rue de Belfort, 47. — Dumortier Marie, 28 ans, rue Nationale, 122. — Fremat Antoine, 78 ans, sans profession, rue de Mézières, 17.

Du 1er juin 1903

Naissances. — Catoire Louise, rue du Petit-Village. — Desurmont Emile, rue Achille-Testelin, 53. — Debuigne Charles, rue du Blanc-Seau, 239. — Dewavrin Odette, rue de Guisnes, 20. — Collentier Charles, rue des Villas, 62. — Ringotte Marcel, rue Parmentier, 32. — Desoubry Julia, rue de Bourgogne.

Décès. — Leuridan Marie, 82 ans, rue du Midi, 11. — Chevaucherie Jean, 81 ans, rue du Bus, 36. — Carlier Théodore, 58 ans, ourdisseur, rue Constantine.

Autour de Roubaix-Tourcoing

WASQUEHAL

L'œuvre du Conseil municipal

Nous allons dire maintenant ce qu'ont fait les conseillers municipaux de l'Union-Républicaine-*Parti ouvrier, lorsque le Conseil d'État eut chassé* de la mairie, les cléricaux qui s'y étaient installés par la fraude.

Pour les Enfants des Écoles. — *Le républicains songèrent tout d'abord aux enfants de Wasquehal.* Ils savent que l'instruction sera pour le peuple le meilleur instrument d'émancipation et que la réaction ne doit la puissance qu'elle exerce encore dans certains villages arriérés qu'à l'ignorance qu'elle s'est efforcée de maintenir dans les cerveaux ouvriers.

Les républicains eux, mettent l'instruction publique, au-dessus de tout :

Aussi, ils ont fait construire le groupe scolaire du Capreau qui sera ouvert au mois d'octobre prochain aux enfants de la Planche-au-Riez et du Capreau. La minorité réactionnaire n'a pas pris part au vote s'efforçant ainsi de s'opposer à la construction du groupe scolaire du Capreau.

Ils ont, dès leur arrivée à l'Hôtel de Ville accordé les fournitures scolaires gratuites aux enfants de la Planche au Riez et du Capreau qui en attendant que leur école soit ouverte doivent aller en classe à Croix, à Mouveaux ou au Blanc-Seau.

Ils ont accordé également les fournitures gratuites aux Enfants de Wasquehal qui après avoir obtenu leur certificat d'étude, désirent fréquenter les écoles supérieures.

Ils ont afin que ces enfants ne soient pas obligés d'aller suivre les cours à Roubaix et à Lille, demandé la création d'un cours supérieur à Wasquehal.

Songeant aux tout petits, ils font construire à l'École maternelle un vaste préau où les enfants pourront s'amuser été comme hiver, avec les jouets que la municipalité a mis dans l'école et être installés confortablement et sainement.

La minorité réactionnaire n'a pas pris part au vote s'efforçant ainsi de s'opposer à la construction d'un préau.

Ils ont voté une subvention pour que chaque année une fête de l'Arbre de Noël puisse être offerte à nos petits de l'École maternelle.

Sachant, comme toutes les familles de Wasquehal le savaient que l'école de M. Tétin est trop petite, que les élèves trop nombreux, sont entassés les uns sur les autres, les républicains ont fait construire une classe supplémentaire à l'École des garçons. Ainsi les élèves seront plus à l'aise, auront un instituteur de plus, se porteront mieux et étudieront mieux. La minorité réactionnaire a voté contre s'efforçant ainsi de s'opposer à la construction de cette classe supplémentaire.

Ils ont créé un cours de solfège à l'École des garçons. Tous ceux qui ont le goût de la musique peuvent gratuitement chaque jeudi apprendre les premières notions de solfège.

La minorité réactionnaire a voté contre estimant sans doute que ceux qui n'ont point le moyen de payer n'ont pas besoin d'apprendre la musique qui doit être un luxe réservé aux riches.

Ils ont accordé une subvention à la « Fraternité Scolaire » participant ainsi au développement de cette société si utile et qui déjà rend de grands services aux enfants des écoles.

Ils ont accordé une subvention à la Bibliothèque populaire afin que plus de livres puissent être mis à la disposition des amateurs de lecture.

Enfin, estimant que le malheureux éclairage de nos classes par les lampes au pétrole fumantes et puantes était malsain et indigne d'une commune comme Wasquehal, ils ont installé l'éclairage au gaz dans les écoles. Ainsi les enfants peuvent le soir travailler en classe aussi commodément qu'en plein jour.

Et aussi, ils ont chaque hiver, distribué aux enfants de bons capuchons et de chaudes pèlerines, de bons maillots de laine pour les garçons et pour les filles pensant ainsi à soigner non seulement l'esprit mais le corps de nos enfants.

Toutes les mères de famille ont apprécié ces distributions de vêtements et ont pu les comparer aux petits sabots et aux minces paires de bas que donnaient jadis les réactionnaires.

Voilà ce qu'a fait le Conseil municipal Union-Républicaine-Parti ouvrier, malgré l'opposition de la minorité cléricale pour les enfants des écoles. Qu'avait fait avant eux l'administration de M. Delesalle ? Rien.

ANSTAING

ÉLECTION D'UN MAIRE. — Le Conseil municipal d'Anstaing s'est réuni dimanche à 11 heures, à l'effet de nommer un maire.

M. L. Delerue a été nommé maire par 8 voix sur 12 votants.

M. Delerue fait partie du comité radical et radical-socialiste du canton de Lannoy.

LE NORD

LILLE

—o—

Le théâtre provisoire

Nous recevons la lettre suivante :

Monsieur le Rédacteur,

Vous avez annoncé — et la *Dépêche*, dans une information précédente, l'avait déjà laissé supposer — que le théâtre provisoire ne serait pas construit. Je crois que votre confrère et vous avez été mal informés. En voici une preuve qui me semble évidente :

— Les ruines du Grand Théâtre doivent être déblayées pour le 15 juin, à peine d'une amende de cent francs par jour de retard pour l'entrepreneur. Or, vous avez pu remarquer, comme *tout le monde*, que les travaux de déblaiement à l'intérieur étant terminés, les travaux de démolition des murs extérieurs et des escaliers intérieurs n'ont pas *encore été entrepris*. Le secret de cette suspension dans les travaux est, d'après des renseignements particuliers que je tiens d'excellente source, dans la volonté de l'administration d'utiliser ce qui reste des murailles pour jeter au-dessus, à peu de frais, une charpente qui abriterait le théâtre provisoire !

Ce projet est non seulement ridicule, mais il me paraît de nature à compromettre les intérêts de la ville, dans le règlement avec les Compagnies d'assurances, et c'est pourquoi je vous le dénonce !

Veuillez, etc...

L'Huissier de la Mairie.

—o—

Un enfant de onze ans, Jules Dewader, demeurant rue Feutry, chez M. Bosman, entrepreneur de déchargements de bateaux, s'amusait hier matin, avec d'autres petits camarades, sur les remparts, boulevard de Lorraine, près de la porte de Dunkerque.

En courant avec les autres, Dewader fit un faux-pas et tomba dans les remparts. Dans sa chute, le pauvre petit s'est fracturé le bras gauche.

Après avoir reçu les soins de M. le docteur Bosquier, le jeune Dewader a été reconduit à son domicile.

—o—

Vol de vêtements

Une jeune fille, Céline Petit, 19 ans, sans profession, demeurant 91 bis, rue de Paris, profitant de ses relations amicales, avec Mme Hochart, ménagère, 22, rue Sainte-Anne, lui a soustrait plusieurs robes, corsages, etc...

Hier matin, sur plainte de la volée, Céline Petit a été mise en état d'arrestation.

— Un vol de même nature a été commis par la nommée Félicie Delau, 20 ans, servante, sans place et sans domicile, au préjudice de Mme Desbiens, ménagère, cour Gloner.

Le montant du vol s'élève à une cinquantaine de francs. Félicie Delau a été arrêtée hier matin.

—o—

Incendie rue de Boufflers

Un incendie qui aurait pu avoir de très graves conséquences, s'est déclaré, hier après-midi, vers deux heures et demie, au numéro 26 de la rue de Boufflers.

Mlle Marie Couteau, 26 ans, marchande, occupe dans cet immeuble une vaste pièce au 3e étage, qui lui sert de chambre à coucher et où elle dépose en même temps beaucoup de marchandises diverses. C'est là que le feu a pris et voici dans quelles conditions.

Par suite d'un vice de construction dans la cheminée, le feu devait couver depuis quelques jours déjà, dans une des poutrelles, et peu à peu, il gagna du terrain et se communiqua à des marchandises entassées tout près de là.

Aussitôt que l'alarme fut donnée, les voisins accoururent bientôt suivis des pompiers du poste de la rue de Fives. En une demi-heure de travail, tout danger était conjuré.

Les pompiers de la caserne Malus vinrent également sur les lieux avec la pompe à vapeur, mais ils n'eurent pas à la mettre en batterie.

Les dégâts sont relativement élevés. Mlle Couteau estime à 2.000 francs les pertes qu'elle subit et qui consistent en marchandises détériorées par le feu ou par l'eau. Il n'y a pas d'assurance.

Le propriétaire de l'immeuble a environ un millier de francs de dégâts. Il y a assurance.

—o—

Mort subite

Hier matin, vers six heures, un homme assez bien mis se présentait à l'établissement de bains de la rue de Cysoing et demandait une baignoire.

Pendant qu'un garçon apprêtait l'eau, l'individu fut pris d'une violente hémorragie nasale et s'affaissa subitement. Effrayé, le garçon courut chercher un médecin.

Lorsque M. le docteur Potel arriva, il ne put que constater le décès. Comme l'individu ne portait sur lui aucun papier, son corps a été transporté à la morgue.

Voici son signalement : Assez grand, cheveux noirs et clairsemés ; barbe rouge et grise. L'inconnu était vêtu d'un veston bleu marine, d'un gilet de velours, d'un pantalon gris foncé, et avait une chemise en molleton blanc et un caleçon de même couleur. Il portait des bottines presque neuves.

—o—

Bravo, nos gymnastes !

Une dépêche nous annonce que l'*Union Sportive Fivoise*, section de gymnastique du Patronage laïque de la rue de Bouvines, vient d'obtenir au concours de Charleville, deux premiers prix.

Toutes nos félicitations à la courageuse phalange des gymnastes du Patronage laïque.

La population lilloise tiendra à faire une chaleureuse réception aux vainqueurs de Charleville, qui rentreront mardi soir et seront reçus à la Mairie.

Ajoutons que c'est la première fois que cette société prenait part à un concours.

—o—

Le « Club des Vingt » au Concours de Liège

L'excellente société le *Club des Vingt*, dirigée par M. Quesnay, a remporté hier, au concours international de Liège, le *Premier prix d'Honneur*.

C'est là un éclatant succès qui honore à la fois cette remarquable phalange artistique et son éminent directeur.

—o—

L'ORAGE

Les chaleurs sénégaliennes que nous supportons depuis plusieurs jours, ont abouti à un orage qui a éclaté hier soir, vers six heures.

Le ciel très sombre était traversé d'éclairs nombreux, auxquels succédaient des grondements de tonnerre. Un peu de pluie est tombée, rafraîchissant sensiblement la température.

Dans la soirée le temps est redevenu superbe et la chaleur a repris de plus belle.

—o—

Auto et voiture

Hier après-midi, M. Motte, ingénieur à Roubaix, conduisait une automobile rue de Pas, lorsqu'en s'engageant dans la rue Nationale il se trouva pris entre une voiture à deux chevaux et un tramway.

M. Motte stoppa, mais l'un des chevaux du premier véhicule, monta sur l'avant de l'auto et le détériora sérieusement. Il n'y a pas eu d'accident de personne, mais il y a eu pour 500 francs de dégâts.

Théâtres, Fêtes et Concerts

AU KURSAAL

« Heureuse »

La tournée Brasseur nous a donné une excellente représentation d' « Heureuse », qui est une comédie amusante et fine.

On a beaucoup applaudi M. Noblet, Mme André Méry, Mme Delage et M. Vauthier.

La Tournée Brasseur

On annonce pour le 13 juin, Brasseur, dans « Le Beau Jeune Homme », la comédie nouvelle d'A. Capus.

Jamais Alfred Capus ne fut plus étincelant dans son dialogue, jamais il ne peignit plus délicatement et plus humainement ses personnages ; cette fois enfin, il ne nous montre pas telle ou telle aventure arrivée à celui-ci ou à celui-là ; avec « le Beau Jeune Homme » il élargit son sujet, il le généralise. L'histoire du beau jeune homme, parti de sa province pour faire sa fortune à Paris, est celle de tous les jeunes gens d'aujourd'hui, et tous ou presque tous nous retrouvons nos sentiments, nos ambitions, nos espérances, dans ceux exprimés par cet exquis Valentin Bridoux, où Brasseur se montre incomparable.

En parlant du « Beau Jeune Homme », notre éminent confrère Emmanuel Arène a dit dans le « Figaro » :

« La prodigieuse virtuosité, l'adresse et le naturel exquis avec lesquels M. Alfred Capus, aujourd'hui pleinement maître de son art, pose, dès le début, ses personnages et entre tout de suite dans le cœur de son sujet, sont faits à bon droit pour provoquer l'admiration et suffiraient à justifier son éclatant succès ! »

Brasseur sera entouré d'artistes de premier ordre, et en tête desquels nous pouvons citer M. Numès, l'excellent et fin comédien du Vaudeville ; Mlle Valentine Boissant, la jolie artiste du Vaudeville, dans le rôle de Marthe, qu'elle a créé à Bruxelles avec un succès complet.

« Le Beau Jeune Homme » compte quatre actes et cinq tableaux et comporte une très importante mise en scène (figuration, fanfare, défilé, etc., etc.).

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK

La Grève de La Gorgue-Estaires

Solidarité ouvrière

La grève du textile continue toujours à La Gorgue-Estaires. Plus que jamais, les ouvriers ont besoin du concours des camarades de toutes les corporations pour soutenir la lutte contre des patrons sans cœur.

Le comité de la grève nous informe des dons ci-après, qui lui ont été envoyés ces jours-ci :

Le syndicat des mineurs du Pas-de-Calais a envoyé la somme de cent francs. Cette somme était jointe à la lettre suivante, du citoyen Beugnet, trésorier du syndicat :

« Citoyens, sachant combien vos réclamations sont justes, le conseil d'administration du syndicat des mineurs du Pas-de-Calais me charge de vous exprimer toute l'admiration qu'il éprouve pour votre si belle résistance, et de vous envoyer en même temps un secours de cent francs dont je vous prie de m'accuser réception.

» Avec l'espoir que bientôt le succès couronnera vos efforts, veuillez transmettre à nos frères de l'industrie textile, l'assurance de nos sentiments fraternels.

» Pour l'Administration :
Le trésorier-comptable,
C. BEUGNET.

— Le citoyen F. de Ceuleneer, membre du Parti Républicain Socialiste, de Lille, a envoyé au comité de la grève, la somme de cinq francs, produit d'une quête faite à l'issue d'une partie de bouchon, organisée par un groupe de membres du P. R. S., de Lille.

— Un de nos bons amis de Carvin, qui désire conserver l'anonymat, a fait parvenir la somme de cinquante francs au comité de la grève, par le citoyen Cordier, conseiller municipal et administrateur du syndicat des mineurs du Pas-de-Calais.

— La chambre syndicale des ouvriers verriers à vitres de Fresnes et environs, dans sa séance du 29 mai, a voté en faveur des grévistes de La Gorgue-Estaires, la somme de vingt-cinq francs. Le comité de la grève a reçu cette somme qui lui a été envoyée par le secrétaire de la chambre syndicale, le citoyen Emile Aldebert.

Il *faut que les exemples ci-dessus soient suivis.* Que tous les syndicats, tous les groupements ouvriers viennent en aide aux grévistes de La Gorgue-Estaires, qui ont besoin de munitions pour lutter contre l'or des patrons.

Camarades, montrons au patronat que la solidarité ouvrière n'est pas un vain mot.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

VALENCIENNES

IVROGNE IRASCIBLE. — Le nommé Flévet B., 37 ans, sujet belge, mineur et débitant, rue de l'Epave, 1, rentrait chez lui dimanche, vers 5 heures du soir, après de nombreuses libations.

Il réclama alors à sa femme, née Lejeune Louise, 39 ans, une somme de 2 francs, sans doute pour lui terminer la fête.

La femme refusa ; mais Flévet, devenu soudain furieux, brisa une chaise et saisissant Louise par les cheveux, lui porta des coups de poing.

De plus, sa fille Emilie, 18 ans, étant venue au secours de sa mère, le forcené, qui avait saisi un couteau de cuisine, l'en frappa au poignet gauche, lui faisant une entaille profonde de 5 centimètres.

La jeune fille dut se faire immédiatement panser chez M. Dugardin, pharmacien, pendant que Flévet était conduit au poste où il fut trouvé nanti d'une ceinture à laquelle un poids d'horloge était capté, et dont il voulait, dit-il, se défendre.

Il a été écroué hier à la maison d'arrêt.

CONCOURS HIPPIQUE. — La 2e journée du concours hippique de l'Hippodrome Dampierre a été aussi réussie que la première, en dépit de l'orage qui a marqué la fin.

Voici les résultats des diverses épreuves :

Concours d'attelages à deux chevaux, en paire et en tandem. — Trois prix égaux sans classement. — A chacun d'eux, 1 souvenir, 1 flot de rubans, 1 plaque et 20 fr. à l'écurie. — 1er Tsigane et Havane, break de chasse, à M. Cardon, de St-Python ; 2e, Manon et Miss Helyett, victoria, à M. Mibille ; 3e, St-Lô et Diavolo, buggy-tandem, à M. G. Bracq, de Quiévrechain.

Prix des Dames. — Pour gentlemen ou officiers montant des chevaux non inscrits sur le contrôle de l'armée française. — 1er prix : un objet d'art, ou 300 francs. — Le Rappel, à M. de Salverte ; 2e prix : un objet d'art, ou 150 fr. : Arlette, à M. Clindant ; 3e prix : un objet d'art, ou 100 fr. : Pochard, au même ; 4e prix : un objet d'art, ou 50 francs : Arlequine, à M. De Vienne.

Prix des Veneurs (parcours de chasse), pour tous les chevaux montés par des officiers, ou des gentlemen. — 1er prix : un objet d'art, ou 500 fr. : Zut, à M. De Vienne ; 2e prix : un objet d'art, ou 300 fr. : Bulletin Rose, à M. Daguillion ; 3e prix : un objet d'art, ou 150 fr. : Savoyard, à M. De Vienne ; 4e prix : un objet d'art, ou 100 fr. : Delta, à M. de Warenghien ; 5e prix : un objet d'art, ou 50 francs : Ol Gold, à M. Décarpentry.

Concours de sauts par quatre, pour officiers ou gentlemen. — Entrée gratuite. — Poids libre. — 1er prix : un objet d'art, ou 200 fr. : Le Rappel, Neperon, Orléans, Delta ; 2e prix : un objet d'art, ou 100 fr. : Bulletin Rose, Kirby, Sarah, Torpille.

LOURCHES

POUR TRAVAILLER. — La gendarmerie de Denain a ouvert une enquête contre le sieur Léon Louthiou, 30 ans, terrassier, né à Courtrai (Belgique), pensionnaire chez M. Charles Bourgeois à Cambrai, à qui Louthiou demanda quelques outils à emprunter, pelle, pioche, etc. Il se rendit à Lourches croyant trouver du travail à la fosse Sneider. N'ayant pu être employé il partit avec les outils de Bourgeois sans laisser d'adresse.

QUAROUBLE

SUCCÈS MUSICAL. — *La Fanfare municipale*, dirigée par M. Barrier, a obtenu le premier prix de lecture à vue ; le 1er prix d'exécution et le 1er prix d'honneur.

Un prix de direction au chef.

Toutes nos félicitations.

MARLY

LES SAUVETEURS. — Dimanche, vers midi, de nombreux baigneurs s'ébattaient au lieu dit le « Gouffre du Moulin ».

Parmi eux, se trouvait le fils d'un garçon boulanger de la maison Huret, dit « Le Pétrin », âgé de 12 ans environ, qui, soudain, perdit pied et disparut sous l'eau.

Un courageux citoyen, Célestin Fosse, employé à l'usine Debièvre, n'hésita pas à se jeter tout habillé dans la rivière.

Après avoir plongé à différentes reprises, il réussit enfin à ramener l'imprudent sur la berge.

Des soins énergiques eurent bientôt ranimé l'enfant, cependant que notre vaillant sauveteur recevait les félicitations des témoins de la scène, auxquelles nous joignons les nôtres.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

DOUAI

LES VOLS DE LA GARE. — La police de sûreté surveillait étroitement depuis quelques jours la gare et ses dépendances, à la suite de plusieurs disparitions de marchandises qui lui avaient été signalées. C'est ainsi que lundi matin, les agents trouvaient cachés dans un coin qui ne pouvait justifier leur place, deux petits fûts, l'un de rhum, l'autre de fine-champagne. Pensant que le voleur reviendrait d'un moment à l'autre pour dégager ces fûts de leur cachette et les emporter, les policiers firent le guet. Ils n'eurent pas longtemps à attendre. Au bout de quelques heures, ils virent s'approcher un gamin qu'ils appréhendèrent aussitôt. C'était un nommé Julien Fauqueux, 16 ans, apprenti cordonnier, demeurant à Sin-le-Noble, place Gayant. Son père, âgé de 40 ans, mouleur en fer, a été également arrêté et sera poursuivi pour complicité de vol par recel.

ERRE

FÊTE CIVILE. — Dimanche a eu lieu, comme nous l'avions annoncé, le baptême civil des citoyennes Rosalie Pot et Joséphine Cotton, filles des citoyens Pot Jean-Baptiste et Cotton Pierre.

A midi, le petit cortège composé des parents, parrains et marraines, ainsi que des citoyennes et des citoyens de la Libre-Pensée Socialiste, portant chacun l'insigne, se rendent à la Mairie. En tête marche le secrétaire.

Le citoyen Leleu est à la mairie à leur arrivée et aussitôt dans la salle se massent des citoyennes et des citoyens de la commune.

Aussitôt les parrains et marraines font une distribution d'immortelles rouges aux personnes présentes.

Ensuite le président prononce quelques paroles, les parrains et marraines font alors une déclaration par laquelle ils s'engagent à suivre et à surveiller les premiers pas ainsi que l'éducation de leurs filleules.

Félicitations particulières à la jeune marraine Belle Marie, pour le charmant discours qui a été très applaudi.

Les parents remercient ensuite l'assistance et enfin le secrétaire de la société prononce un discours dans lequel il relate brièvement ce à quoi a servi l'éducation catholique et ce qu'il pourrait advenir d'une éducation franche et loyale, débarrassée de toute superstition et de tout préjugé. Il termine en remerciant le maire, les parents, les parrains et marraines ainsi que les assistants.

Il est également très applaudi.

C'est alors que parrains et marraines font une distribution de dragées au public.

Deux jolis bouquets sont offerts aux parents par le secrétaire. Puis il est remis à chaque famille un diplôme commémoratif de cette fête signé des parents, du secrétaire, des parrains et marraines.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI

SOLESMES

AUX OUVRIERS SOLESMOIS ! — Ouvrier lecteur, si tu le veux, causons. Ce journal vient, en ami. Courbé, toute la semaine, je le sais, sur ta tâche absorbante, tu ne peux prêter qu'une vague attention aux échos du dehors. Les murs de l'atelier te font un horizon étroit. Mais faut-il que tu ignores tout de nos luttes, que tu restes indifférent aux coups que nous portons dans le combat de chaque jour, pour le triomphe d'idées et d'aspirations qui sont les tiennes ? Prêtes-nous parfois ton attention et tu sauras un jour ce qui sortira pour toi, avec ta collaboration passive, de l'œuvre que nous entreprenons.

Rien de subversif, crois-le bien, ouvrier Solesmois.

Et si la persuasion n'est pas une arme suffisante pour te réveiller de ton apathie, nous te dirons, par l'exemple que nous offrent des localités voisines, ce que tu peux attendre de l'exercice de ta volonté et du concours des initiatives de tes compagnons de labeur.

As-tu jamais songé, ouvrier Solesmois, aux avantages du groupement professionnel ? Sais-tu, que par l'association syndicale tu peux devenir fort en face de la coalition patronale qui, trop longtemps t'a bercé de promesses et te mesure trop parcimonieusement le morceau de pain que tu apportes à la table familiale ?

N'as-tu pas ouï dire, ouvrier tisseur, qu'aux portes de ta ville est une cité dont la prospérité fut l'œuvre, en majeure partie, de l'Association syndicale, s'exerçant dans une industrie sœur de la tienne. L'exemple de Caudry, de Calais, et s'il faut ici faire de l'internationalisme économique, l'exemple de Notingham n'a-t-il pas encore excité ta curiosité, ton désir, ou ta soif d'amélioration à ta situation dont je connais l'état précaire ?

C'est là, j'en conviens avec toi, ouvrier Solesmois, un but difficile à atteindre. Mais est-il au-dessus de tes efforts ?

Il y a pourtant dans les rangs des travailleurs de ta cité, des intelligences : il y a eu même, dans l'ordre politique, des initiateurs. L'arrivée au Conseil municipal de deux représentants de la classe prolétarienne fut un geste de la masse électorale Solesmoise. Il faudra dès lors, que malgré l'impudente apostrophe d'un quidam, déniant aux conseillers non imposés, parce que pauvres, le droit de prendre part aux délibérations, ils arrivent plus nombreux que jamais au Conseil prochain, les ouvriers actifs qui auront confiance en leur propre force et dans la collaboration de leurs collègues foncièrement démocrates.

La voie sera dès lors ouverte à l'émancipation prolétarienne.

CAUDRY

NOS EDILES ET LES PIGEONS-VOYAGEURS. — La commission des fêtes du Conseil municipal, réunie cette semaine, a décidé qu'un concours de pigeons-voyageurs serait organisé pour le dimanche 5 juillet prochain. Le lâcher aura lieu à Clermont-Ferrand.

PAS-DE-CALAIS

MONTIGNY-EN-GOHELLE

MORT D'UN PETIT PHÉNOMÈNE. — Le petit phénomène qui a été cause de tant de visites ces jours derniers, à Montigny, vient de mourir. Ses parents qui ont fait des démarches sont autorisés à le conserver. Le petit Weisse a donc été placé dans un bocal d'alcool, et va être montré au public pour une petite rétribution qui viendra permettre de vivre au malheureux père qui ne peut plus travailler depuis très longtemps.

VERMELLES

UN PEU PLUS DE DÉLICATESSE. — Il nous revient qu'un très honnête travailleur de Vermelles dont la femme est grièvement malade avait obtenu d'aller au marais arracher un peu d'herbe.

Il fut récemment arrêté par le garde-champêtre et son sac fut fouillé sur la voie publique. Le garde n'était même pas en tenue régulière.

C'est très bien de faire son devoir, mais le zèle ne doit pas être abusif et ce n'est pas ainsi délibérément que l'on humilie en public, — au nom de l'autorité, — un très honnête homme.

NŒUX-LES-MINES

NÉCROLOGIE. — C'est avec douleur que nous apprenons la mort d'un des plus dévoués et des plus actifs militants du syndicat des mineurs du Pas-de-Calais, le citoyen Delelis, délégué mineur, membre du Conseil d'arrondissement.

C'est une grande perte pour le syndicat dont Delelis était un des plus fervents défenseurs.

Nous adressons à sa famille l'expression de nos bien vives condoléances.

Les funérailles de Delelis auront lieu demain mercredi, à neuf heures du matin.

La réunion aura lieu route de Mazingarbe.

LIEVIN

INCENDIE. — Les époux Bassel, demeurant rue de Lens étaient sortis samedi soir, laissant leurs deux jeunes enfants dans le lit avec une veilleuse allumée tout à côté de leur couche.

Les enfants, en jouant, communiquèrent-ils le feu aux rideaux du lit ? Toujours est-il qu'à dix heures les voisins durent accourir attirés par les cris des deux gamins dont la situation était des plus critiques.

L'incendie venait, en effet, de se déclarer et il était temps que le sauvetage des deux enfants s'opérât.

Deux lits ont été brûlés et quelques objets mobiliers détériorés.

HENIN-LIETARD

VOL A LA TIRE. — Une dame Wallet Marie, demeurant à Rouvroy, a déclaré au commissariat de police que 15 fr. qu'elle avait placés dans sa poche enveloppés dans un mouchoir lui ont été enlevés pendant qu'elle se promenait sur le champ de foire.

ENFANT PERDU. — La jeune Julienne Bureau, âgée de six ans, s'est perdue dimanche, vers neuf heures du soir. Elle était vêtue d'un tablier à carreaux blancs et rouges.

VOL A L'ÉTALAGE. — Le nommé Perdu L.-Bte, marchand forain installé sur la place d'Hénin-Liétard, s'est plaint au commissariat de police qu'on lui avait dérobé pendant la nuit de dimanche à lundi, vers deux heures du matin, quatre pistolets et une vingtaine de couteaux.

CADEAUX UTILES Voir nos Primes. Découper les Bons

Le Million des Mineurs

Nous recevons journellement de nos camarades de la mine, des demandes d'explications sur le mode de répartition aujourd'hui très prochaine entre tous les ayants-droit, du million des mineurs. Nous croyons donc nécessaire de réunir dans cette « Tribune » tous les éléments utiles, pour permettre aux intéressés de ne rien ignorer des dispositions de la loi nouvelle.

CIRCULAIRE DU 23 MAI 1903

du Ministre des Travaux publics aux Préfets

En incorporant dans la loi de finances le projet de loi relatif à l'amélioration des retraites des anciens ouvriers mineurs, déposé le 6 décembre dernier sur le bureau de la Chambre des Députés, le Parlement et le Gouvernement ont voulu donner un nouveau témoignage de leurs sympathies aux classes laborieuses.

L'étude d'une organisation générale des retraites pour tous les travailleurs soulève des problèmes délicats dont la solution ne peut être immédiate. Toutefois pour l'industrie des mines, la question s'est trouvée singulièrement simplifiée d'abord par l'application de la loi du 29 juin 1894 et, en second lieu, par les engagements pris, à la fin de 1902, par les exploitants du Nord et du Pas-de-Calais, en faveur de leurs ouvriers.

Dans quelque vingt ans, tous les ouvriers mineurs jouiront d'une retraite appréciable, constituée par les versements des ouvriers et des patrons. Les engagements des entreprises du Nord et du Pas-de-Calais l'assurent dès maintenant, pour une durée de cinq années, à la moitié environ des mineurs mis à la retraite à partir du 1er janvier 1903. Il y a lieu de croire que les intérêts des autres ne seront pas perdus de vue et que les exploitants des mines continueront de manifester à l'égard de ces ouvriers, moins favorisés, les sentiments de bienveillance et de solidarité dont ils ont déjà donné des preuves, et que le Gouvernement d'ailleurs, ne manquera pas d'encourager.

Dans ces conditions, il devenait équitable d'envisager la situation des ouvriers retraités avant le 1er janvier 1903.

Un sentiment naturel de bonté et de solidarité devait aussi amener le législateur à se préoccuper des ouvriers qui, par suite de la non organisation de caisses de retraites dans les entreprises ou ils ont été occupés, ou de leur âge trop avancé, n'ont pu profiter des avantages que la loi de 1894 a entendu généraliser pour toutes les exploitations de mines.

Tel est le but des articles 84 à 98 de la loi de finances portant fixation du budget général de l'exercice 1903. En vertu de l'article 84, une somme de un million de francs sera affectée, *chaque année* :

1. Pour un tiers, à la majoration de la pension d'âge ou d'invalidité, de plus de cinquante francs acquise, ou en instance de liquidation au 1er janvier 1903, en faveur de tout ouvrier ou employé des mines, de nationalité française, par application du titre IV de la loi du 29 juin 1894, sur les caisses de secours et de retraites des ouvriers mineurs.

2. Pour les deux autres tiers, à des allocations en faveur de tous autres ouvriers ou employés des mines, de nationalité française, âgés de 55 ans au moins, au 1er janvier 1903, et justifiant, à cette date, de trente années de travail salarié dans les mines françaises.

Cet article a donc tenu compte de la différence de situation qui existe entre les vieux mineurs retraités et les non retraités.

Aux premiers il accorde dans des conditions déterminées, une majoration de pension suffisante pour élever à 360 francs les revenus de toute nature dont ils jouissent de leur chef ou de celui de leur conjoint, mais indépendamment de tout salaire en argent ou en nature.

Aux seconds il reconnaît le droit à une allocation viagère limitée à 240 francs, y compris tous autres revenus, tant de l'intéressé que de son conjoint, mais indépendamment de tout salaire en argent ou en nature.

Subsidiairement, il crée un régime spécial pour les ouvriers qui, remplissant les conditions de 55 ans d'âge et 30 ans de services au 1er janvier 1903, n'ont comme retraite liquidée à cette époque que celle du titre II de la loi du 29 juin 1894, c'est-à-dire les 20 à 40 francs de penson que le livret individuel leur a permis d'acquérir et, encore, dans le cas de versements continus pendant les sept dernières années. Il traite de même les quelques anciens mineurs retraités du titre IV dont la pension a été fixée à un chiffre inférieur à 50 francs par suite de la liquidation judiciaire de certaines caisses.

Les mineurs placés sous ce régime spécial seront assimilés aux ouvriers non retraités et concourront à la répartition des allocations ; mais, pour tenir compte des conditions particulières dans lesquelles ils se trouvent et notamment des sacrifices qu'ils se sont imposés en vue de la constitution d'une retraite que des circonstances indépendantes de leurs efforts ont réduite à un chiffre insignifiant, l'article 86 de la loi autorise, pour eux, le cumul de la pension ainsi acquise avec l'allocation établie par le second paragraphe de l'article 84. »

Nous allons donc examiner, dans une série de notes, les indications indispensables à la Constitution des dossiers et les renseignements à préparer pour les enquêtes qui seront ouvertes.

Courrier Orphéonique

LE FESTIVAL DE CARVIN

Le Festival des 7 et 8 juin prochain s'annonce comme une des fêtes les plus attrayantes de la saison dans la région du Nord.

109 sociétés y prendront part divisées en deux colonnes pour le défilé. Le festival aura lieu sur cinq kiosques et dans deux locaux.

Pour le tir à la cible, 18 cibles réparties dans tous les quartiers seront mises à la disposition des compagnies de sapeurs-pompiers et sociétés assimilées. Il y aura bals de nuit dans les établissements Laloux ; Dubrulle et Carpentier.

Le lundi, la fête se clôturera par un concert sur la Grande-Place, un tir à la cible, deux bals publics (place de la Mairie et place Gambetta), et un grand feu d'artifice tiré sur la place de la Gare, par M. de Bar, artificier de la ville de Lille.

La population carvinoise, jalouse de sa réputation, réserve l'accueil le plus sympathique aux nombreuses sociétés qui ont répondu à son invitation.

Nous publierons demain la liste des sociétés avec leur numéro de classement pour la revue et le défilé.

LE FESTIVAL DE LA GUINGUETTE
A ROUBAIX

Le festival des quartiers de l'Union, du Fontenoy, de la Guinguette, a obtenu un grand succès, ainsi que nous l'avions prévu.

Le tirage des primes a eu lieu « Au Mogador », rue d'Archimède. Voici les noms des sociétés favorisées par le sort : 1re prime, 200 francs, La Lyre du Fontenoy, chorale, Roubaix ; 2e prime, 75 francs, la Société artistique l'Avant-Garde, chœur mixte, Roubaix ; 3e prime, 50 francs, Les Inséparables roubaisiens, chorale ; 4e prime, 50 francs, La Jeunesse Lyrique, chorale, Tourcoing ; 5e prime, 25 francs, la Fanfare Sainte-Cécile, Forest ; 6e, 25 francs, Les Accordéonistes tourquennois ; 7e, 25 francs, la Chorale du Fontenoy, Roubaix. Primes des chefs : 1. 15 francs, Les Accordéonistes Tourquennois ; 2. 10 fr., La Lyre ouvrière, chorale, Roubaix. Primes aux sociétés affiliées à la Fédération des sociétés musicales du Nord et du Pas-de-Calais : 1re prime, 25 fr., les Rigolos du Jean-Ghisain ; 2e prime, 20 francs, don de M. Richard, président des Sociétés fédérées du Nord et du Pas-de-Calais : Les Trompettes intimes, Tourcoing.

CHRONIQUE des SPORTS
et des Jeux

Les Courses de Chevaux

LES COURSES DE TOURCOING

Bien que très brillantes, les courses de Tourcoing se sont ressenties au point de vue de l'affluence du public de leur coïncidence avec les fêtes de Roubaix et d'Armentières.

Voici les résultats de la réunion de dimanche :

1re course. — *Prix du Conseil général*, au trot monté. — 5 chevaux engagés, 3 partants : 1er Rallié, à M. Coppin ; 2e Valence, à M. D'Halluin.

2e course. — *Prix des Dames*, trot monté ou attelé. — 12 engagements, 7 partants : 1re Valence, à M. D'Halluin ; 2e Utile, à M. Dassonville ; 3e Verte-Allure, à M. Serry-Estienne.

3e course. — *Prix du Paddock*, steeple-chase, gentlemen et jockeys. — 12 chevaux engagés, 3 partants : 1er Fluor, à M. Laurier ; 2e Guéguette, à M. de Gonidec ; 3e Roulette, à M. W. Hurst.

4e course. — *Derby de Tourcoing*, au trot monté. — 58 engagements, 16 partants : 1er Atlantic, à M. Abel Bossigny ; 2e Alerte, à M. Arthur de Wazières ; 3e Aiglon, à M. Gauvreau.

5e course. — *Steeple-chase militaire.* — 7 engagements, 5 partants : 1er Narghilé, à M. Mairot ; Ondine, à M. de Montarnal, tous deux officiers de dragons.

6e course. — *Prix des Sulkys*, international au trot attelé. — 18 engagements, 10 partants : 1er Barbara, à M. P. de Smet ; 2e Speedon, à M. Maurice Reynaert ; 3e Unverre, à M. Henri Lefebvre.

Au pesage, le pari mutuel a donné les résultats suivants : 1re course, Rallié, 10 fr. gagnant ; — 2e course, Valence, 18 fr. gagnant ; 9 fr. 50 placé ; Utile, 7 fr. 50 placé ; — 3e course, Fluor, gagnant 14 fr., placé, 7 fr. 50 ; Guéguette, placé, 8 fr. 50 ; — 4e course, Atlantic, 12 fr. 50 gagnant, 7 fr. 50 placé ; Alerte, 10 fr. placé ; Aiglon, 14 fr. 50 placé ; — 5e course, Narghilé, 11 fr. gagnant ; 9 fr. placé ; Ondine, 14 fr. placé ; — 6e course, Babara, 32 fr. gagnant, 7 fr. placé ; Speedon, 10 fr. 50 placé ; Unverre, 22 fr. placé.

DEUXIÈME JOURNÉE

La deuxième réunion hippique qui a eu lieu hier à l'Hippodrome du Brun-Pain a été certainement plus suivie que celle de dimanche, mais il nous faut toutefois avouer qu'elle n'a pas donné ce qu'on en espérait.

D'abord, le nombre des chevaux partants contrastait beaucoup avec celui des engagements. Et s'il n'y a pas eu de surprises, il y a eu par contre beaucoup de déception. Des sifflets et des clameurs sont partis, à différentes reprises, à l'adresse de certains propriétaires et jockeys. Somme toute, le Pari Mutuel n'a guère marché. Il y avait de la défiance parmi le public et il n'y aura personne pour nier qu'elle fut injustifiée.

Ceci dit, venons-en aux résultats :

1re course. — *Prix du Brun-Pain.* — 7 engagements, 4 partants : 1er, Albaygin, à M. Rondony ; 2e, Alyette, à M. Léon Noel.

2e course. — *Prix de la Société des Steeple-chases de France.* — 13 engagements, 6 partants : 1er Hors part, à M. Barilier ; 2e, Rouxmesnil, à M. Gaillard.

3e course. — *Prix du Repêchage.* — 13 engagements, 4 partants : 1er, As de Cœur, à M. Cavey Aîné ; 2e, Antonine, à M. Marcel Aubergé.

4e course. — *Prix de la Société Sportive d'encouragement.* — 10 engagements, 6 partants : 1er, Equinoxe, à M. Jacques Bernard ; 2e, Tamerlan, à M. Martinie.

5e course. — *Prix St-Christophe.* — 13 engagements, 5 partants : 1er, Klotho, à M. Jacques Bernard ; 2e, Bronzewing, à M. Jules Lorthiois.

6e course. — *Prix de Consolation.* — 21 engagements, 7 partants : 1er, Ornano, à M. Henri Lefebvre ; 2e, Allison Bismont, à M. Benoît Koch.

Le Pari Mutuel a donné les chiffres suivants : 1re course : Albayzin, 7 fr., gag., 5 fr. 50 placé ; Alyette, 6 fr. placé ; — 2e course : Hors part, 35 francs gag., 16 fr. placé ; Rouxmesnil, 14 fr. 50 placé ; — 3e course : As de Cœur, 6 fr. 50 gag., 6 fr. placé ; Antonine, 12 fr. placé ; — 4e course : Tamerlan, 42 fr. gag., placé 31 fr. 50 ; Equinoxe, 11 fr. placé ; — 5e course : Klotho, 14 fr. 50 gag., 8 fr. placé ; Bronzewing, 11 fr. 50 placé ; — 6e course : Ornano, 14 fr. gag., placé 7 fr. 50 ; Allison 8 fr.

La réunion s'est terminée à 5 heures et demie.

JEU DE BALLE

A LILLE

Voici les résultats des concours qui ont eu lieu dimanche, sur le boulevard des Écoles.

La lutte entre les fortes parties de Labouverie et Carnières a simplement déçu les amateurs. Labouverie a écrasé la partie de Carnières qui a péniblement fait un jeu contre 13 à Labouverie. Lutte sans intérêt.

Le deuxième concours entre joueurs lillois a été plus intéressant.

La partie Dewilde bat les Jeunes par 13 jeux contre 6. Tonnelle et Dewilde ont bien chassé.

SAVON DU CONGO hors concours 1900 *produits hygiéniques*

Lille, 44, Rue de Béthune

Le Gérant : Jean PIOTEIX.

Composé en commandite, par des ouvriers syndiqués, sur les machines « Linotypes » Walter Behrens, 119, rue Réaumur, Paris.

Imprimé sur rotative Derrier à 4 et 6 pages